

FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE



Mot de la direction

Chers parents,

Bienvenue à l'école du Bon-Vent. Dans le but de favoriser un environnement sain, sécuritaire et propice aux apprentissages, nous vous présentons les principales règles de fonctionnement de notre établissement. Ces balises visent à assurer le bien-être de tous et à soutenir le parcours scolaire de votre enfant. Votre collaboration et votre engagement sont essentiels pour créer, ensemble, un climat harmonieux où chaque élève peut s'épanouir pleinement.

Nous vous remercions de votre précieuse coopération !

A handwritten signature in blue ink that reads "Nancy Bilodeau". The signature is fluid and cursive.

Nancy Bilodeau
Directrice



Fonctionnement de l'école du Bon-Vent (document pour les parents)

Fonctionnement de l'école et mesures de sécurité

Table des matières

Mot de la direction.....	1
1. Visite à l'école.....	3
2. Stationnement.....	3
3. Circulation des élèves.....	3
4. Circulation dans la cour de l'école	4
5. Présence des élèves à l'école : absences et retards	4
6. Récréations.....	4
7. Surveillance du midi	4
8. Éducation physique	5
9. Le matériel de l'élève	5
10. Procédures spéciales	5
11. Transport scolaire.....	6
12. Activités scolaires	6
13. Repas et collation	6
14. Code vestimentaire	7
15. Communication école-famille	7
16. Implication des parents.....	8
17. Conclusion	8



Fonctionnement de l'école du Bon-Vent (document pour les parents)

1. Visite à l'école

Pour assurer la sécurité de tous :

- Tous les visiteurs doivent se présenter au secrétariat, à un membre du personnel ou s'identifier à l'interphone situé à la porte principale.
- Les déplacements dans l'école sont contrôlés en tout temps afin de maintenir un environnement sécuritaire.
- Si vous venez chercher votre enfant, vous devez attendre au secrétariat jusqu'à ce qu'il vienne vous rejoindre. Les parents ne sont pas autorisés à circuler dans les vestiaires pendant la journée scolaire.
- Tout départ d'un élève durant la journée doit être justifié et signalé au moins **une heure à l'avance au secrétariat**.
- En cas de changement concernant le départ de votre enfant (ex. : départ à pied, en autobus ou autre que prévu), merci d'en informer le secrétariat **avant 14 h** afin d'assurer une prise en charge sécuritaire. Si vous êtes redirigés vers la boîte vocale, assurez-vous de parler à un membre du personnel afin d'être certain que nous avons reçu l'information. Étant donné que le secrétariat est assuré seulement une journée par semaine, cette mesure de précaution est essentielle.

2. Stationnement

- Les parents doivent utiliser le stationnement situé à l'avant de l'école.
- Merci de ne pas stationner dans les zones interdites, afin de garantir la sécurité des élèves et l'accès aux véhicules d'urgence.

3. Circulation des élèves

Arrivée et départ des élèves

- Le matin et le midi, les élèves doivent se présenter à l'heure prévue pour la rentrée et accéder à l'école par la cour.
- Afin d'assurer la sécurité des élèves (car aucune surveillance), l'accès à la cour est possible à partir de 8 h 05 le matin et à 12 h 45 le midi. Il est important d'ajuster l'heure de départ de la maison pour les élèves marcheurs ou cyclistes afin d'éviter d'arriver trop tôt.
- Les cours débutent à 8 h 12 et se terminent à 15 h 11. Les élèves sont priés de quitter les lieux dès la fin des classes, sans flâner, et de se diriger directement vers leur domicile, car il n'y a plus de surveillance après le départ des autobus à 15 h 18.

Circulation des élèves dans l'école

- Les élèves ne peuvent entrer ni circuler dans l'école ou dans les classes sans l'autorisation d'un membre du personnel.
- La circulation dans l'école se fait dans le respect des consignes données par les adultes afin d'assurer le bon fonctionnement et la sécurité des lieux.

Fonctionnement de l'école du Bon-Vent (document pour les parents)

4. Circulation dans la cour de l'école



- Pendant les heures d'ouverture de l'école, il n'est pas permis d'aller jouer sur la cour soit de 8 h 05 à 15 h 18.
- Les véhicules à moteur et les bicyclettes sont strictement interdits en tout temps sur la cour de récréation, pour des raisons de sécurité.
- Les élèves qui se rendent à l'école à vélo doivent le stationner à l'endroit désigné.

5. Présence des élèves à l'école : absences et retards

- Conformément à la loi, la fréquentation scolaire est obligatoire pour tous les élèves. Les absences non motivées ou les retards fréquents seront signalés à la direction, qui procédera à un suivi auprès des parents afin d'assurer la régularité de la fréquentation scolaire.
- La ponctualité est essentielle pour bien amorcer la journée et favoriser un climat d'apprentissage efficace.
- Si un élève arrive en retard, il doit entrer par la porte du secrétariat et se présenter à l'accueil.



En cas d'absence ou de retard :

- Veuillez informer l'école dès que possible, en laissant un message sur le répondeur dédié au déclaration d'absences au :
418-789-2091 poste 3202.
- Pour les absences prévues (ex. : rendez-vous médical), merci de nous en aviser à l'avance.

6. Récréations

- Le mode de vie de l'école s'applique également pendant les périodes de récréation. Le respect des autres, la sécurité et la bienveillance demeurent essentiels en tout temps.
- Les récréations sont des moments importants pour permettre aux élèves de bouger, socialiser et prendre l'air.
- Il n'est pas autorisé de rester à l'intérieur pendant la récréation à moins d'avis médical. Si un enfant est trop malade pour aller dehors, il est préférable qu'il reste à la maison afin de se reposer et de récupérer pleinement.

7. Surveillance du midi

- La surveillance du midi est un service offert aux parents étant donné qu'il n'y a pas de service de garde d'offert à l'école. Les règles de fonctionnement et le mode de vie sont les mêmes durant cette période.
- Les parents seront invités à procéder à une préinscription en fin d'année scolaire afin de permettre à la direction d'en calculer les couts. Ce service est autosuffisant, donc le cout qui sera facturé aux parents peut varier chaque année en fonction du nombre d'inscriptions.
- Les parents seront avisés du cout réel avant de procéder à l'inscription officielle.



Fonctionnement de l'école du Bon-Vent (document pour les parents)

- Pour l'élève qui fréquentera de façon sporadique, le cout sera 0,50 \$ de plus que le tarif journalier des élèves qui sont inscrits à temps plein. Le tarif exact d'une présence sera communiqué chaque début d'année.
- Il y aura 4 versements au cours de l'année. Les détails seront indiqués sur la facture scolaire qui sera produite en début d'année.
- Advenant qu'un enfant n'ait pas son lunch, nous lui en procurerons un au dépanneur et vous en facturerez les couts.

8. Éducation physique

- Les vêtements d'éducation physique doivent être rangés dans un sac clairement identifié.
- Le port d'espadrilles est obligatoire pour tous les élèves, afin d'assurer la sécurité et la participation aux activités (semelles ne laissant pas de traces).

Tenue requise :

- Les élèves doivent avoir un t-shirt, ainsi qu'un pantalon de sport ou un short, comme vêtement de rechange. Ils doivent se changer au début et à la fin de chaque période d'éducation physique pour des raisons d'hygiène.
- En cas d'incapacité à participer, un billet médical est requis.
- Les cheveux longs doivent être attachés. Prévoir des élastiques.
- Les bijoux devront être retirés.

9. Le matériel de l'élève

- Seul le matériel scolaire est autorisé à l'école, dans la cour de récréation et à la surveillance du midi.
- Les jouets, articles de sport personnels, jeux électroniques, téléphones cellulaires et autres objets sont interdits, sauf dans le cadre d'une activité spéciale annoncée par l'école. Nous ne sommes pas responsables des pertes, des bris, des vols ou des conflits entre élèves.
- Le matériel scolaire demandé en début d'année doit être fourni par les parents et remplacé au besoin.
- Les objets personnels de valeur sont fortement déconseillés.

10. Procédures spéciales

En cas de maladie ou d'accident

- Si un élève est malade ou subit un accident important durant la journée, le personnel scolaire prodiguera les premiers soins et communiquera rapidement avec les parents pour qu'ils viennent le chercher.
- Si les parents sont injoignables, le contact d'urgence inscrit au dossier sera appelé.
👉 Veuillez vous assurer que les coordonnées d'urgence sont toujours à jour.



Fonctionnement de l'école du Bon-Vent (document pour les parents)

- En cas d'accident grave, nécessitant une intervention immédiate, l'école contactera les services d'urgence (ambulance) et un membre du personnel accompagnera l'élève au besoin.

Médicaments

- Le personnel scolaire ne peut administrer de médicaments, sans que le parent ait rempli le formulaire d'autorisation.
- Tout médicament, incluant la prescription et la posologie, doivent être remis au personnel autorisé dans son contenant d'origine (secrétariat).

11. Transport scolaire

- Prendre note que pour les élèves prenant l'autobus, aucun changement n'est accepté (ex. : nouveau passager, changement de destination, etc.).
- Si un élève doit se rendre à un endroit autre que son domicile après l'école, ou s'il souhaite retourner à pied exceptionnellement, une autorisation écrite et datée des parents est obligatoire.
- Aucune demande verbale de la part des enfants ne sera acceptée sans cette autorisation, afin d'assurer leur sécurité.
- Il est important de prendre connaissance des règles de sécurité et de fonctionnement en lien avec le transport scolaire.

12. Activités scolaires



- Les élèves sont tenus de participer à toutes les activités prévues dans le cadre scolaire, qu'elles soient pédagogiques, culturelles ou sportives.
- Les parents seront informés à l'avance, par courriel ou par mémo papier, de la tenue de ces activités.
- Une autorisation parentale sera demandée pour chaque sortie.
- Des parents-accompagnateurs peuvent être sollicités, selon les besoins et le type d'activité.

13. Repas et collation

- Dans le cadre de sa mission éducative et en cohérence avec la promotion des saines habitudes de vie, l'école encourage les élèves à manger sainement tout au long de la journée.

Recommandations :

- Les repas doivent être sains, équilibrés et adaptés aux besoins énergétiques des enfants.
- Les collations doivent être faciles à manger et non salissantes.
- Voici des exemples de collations suggérées :
 - fruits, légumes frais, compote, salade de fruits, produits laitiers.



Nous recommandons d'éviter :

- Boissons gazeuses ou sucrés, croustilles, friandises, chocolat et gomme à mâcher (**sauf lors d'occasions spéciales précisées par l'école**).



Fonctionnement de l'école du Bon-Vent (document pour les parents)

Important :

- Les allergies graves sont prises très au sérieux. Merci de respecter les consignes affichées.

14. Code vestimentaire

- Les élèves doivent porter une tenue confortable et adaptée aux activités scolaires, en tenant compte des saisons et du climat.

Haut du corps

- Les vêtements doivent couvrir la poitrine, le ventre et les sous-vêtements.
- Les messages inscrits sur les vêtements doivent être positifs et respectueux.
- Les camisoles et vêtements à bretelles larges (type « lasagne ») sont encouragées.

Bas du corps

- Les pantalons, jupes, robes et bermudas doivent atteindre au moins le milieu de la cuisse.

Saison froide

- Les élèves doivent être habillés de manière appropriée pour jouer à l'extérieur, considérant que les périodes de récréation sont de 20 minutes et qu'il est possible que le cours d'éducation physique soit donné à l'extérieur :
 - Habit de neige
 - Bottes d'hiver
 - Tuque
 - Gants ou mitaines

Chaussures

- Deux paires de chaussures en tout temps, une paire pour l'extérieur et une autre pour l'intérieur.
- Les sandales de plage (type « flip flop ») sont interdites pour des raisons de sécurité.

Autres consignes

- Un chapeau ou une casquette peut être porté à l'extérieur seulement, et les capuchons doivent être abaissés à l'intérieur de l'école.
- Des vêtements de rechange peuvent être demandés pour certaines activités (éducation physique, sorties extérieures, etc.).
- En hiver, des vêtements chauds sont essentiels pour les sorties quotidiennes.



15. Communication école-famille

- Une communication régulière est essentielle à la réussite des élèves. Elle est assurée par différents moyens :
 - Courriels
 - Agenda de l'élève
 - Portail numérique (ex. : Mozaïk)
 - Rencontres parents-enseignants



Fonctionnement de l'école du Bon-Vent (document pour les parents)

En cas de besoin :

- Vous pouvez contacter l'enseignant de votre enfant par courriel ou téléphone.
- Il est aussi possible de demander un rendez-vous pour discuter de manière plus approfondie.

Note : Le personnel vous répondra lors des heures de travail par téléphone, courriel ou par l'application utilisée dans la classe.

16. Implication des parents

La collaboration entre l'école et les familles est un levier essentiel à la réussite scolaire et au bien-être des élèves.

- L'implication des parents est précieuse et valorisée dans la vie de l'école.
- Des comités, événements et rencontres (ex. : Fondations, activités spéciales, etc.) sont proposés tout au long de l'année scolaire.
- L'école doit vérifier les antécédents judiciaires de tout adulte-bénévole.
- Le dialogue constant et respectueux entre l'école et les familles est obligatoire de part et d'autre, car il contribue à créer un environnement éducatif, cohérent et bienveillant.

17. Conclusion

Pour toute question ou précision, n'hésitez pas à communiquer avec, le secrétariat, le responsable de la surveillance du midi, l'enseignant de votre enfant, la TES ou la direction. Nous vous remercions de votre collaboration et de votre confiance.

L'équipe école